

Cette vidéo vous est présentée par



Avec le soutien financier de nos partenaires



Travaux d'économie d'énergie à 1€

Fonctionnement, points de vigilances...

Nos partenaires financiers



Offres à 1€ : qui me démarchage ?

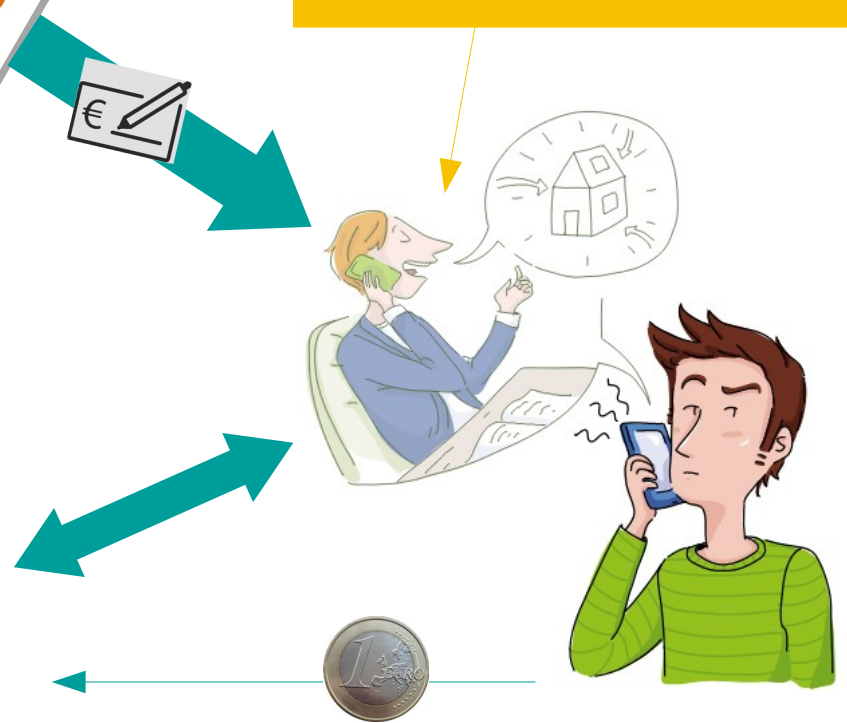


Selon l'organisme qui vous
contacte, l'obtention de l'offre à
1€ dépendra ou non de vos
conditions de ressources



Tous les artisans RGE ne
proposent pas
systématiquement une offre à 1€

RGE obligatoire



Nos partenaires financiers



Démarchage téléphonique : où en est-on ?

8 juillet 2020 : le Parlement adopte une loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux :

Le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique **est désormais interdit** à l'exception de cas de relation contractuelle préexistante entre le démarcheur et le démarché.



Quels points de vigilance ?

Attention, ni le ministère de la Transition écologique et solidaire, ni l'Anah, l'ADEME ou les espaces conseils FAIRE ne font de démarchage

- Ne pas faire confiance trop rapidement** à une entreprise qui vous démarche par téléphone.
- Ne pas signer des documents dans la précipitation**, sous la pression de votre interlocuteur.
- Ne pas accepter la réalisation des travaux avant :**
 - Avoir eu une visite technique préalable au devis**, elle est nécessaire pour étudier les points techniques particuliers (passage de gaines, protection des éléments électriques...)
 - Avoir obtenu un devis détaillé**
 - Avoir pu bénéficier du délai de rétraction de 14 jours.**

En cas de pratiques commerciales douteuses → DDCSPP de l'Ardèche
(04 75 66 53 00 ou ddcspp@ardeche.gouv.fr) ou association de consommateurs.

Isolation des combles



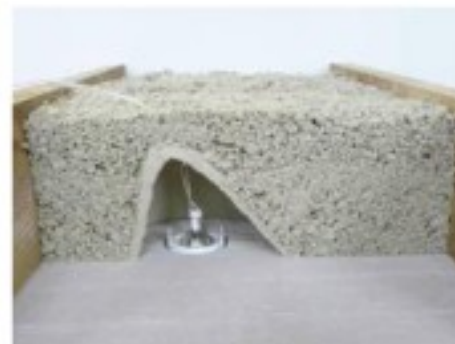
→ Points de vigilance

Isoler la trappe de visite

Retirer l'ancien isolant ?



limiter les ponts thermiques



Vigilance sur les conduits de cheminée

Traiter et repérer les éléments électriques



Traiter l'étanchéité à l'air



Isolation des planchers

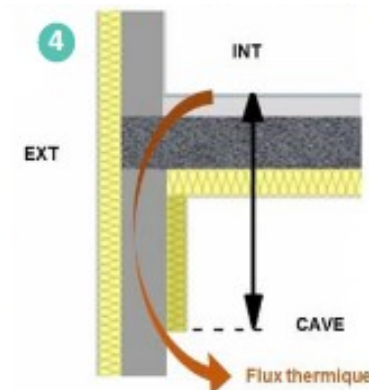
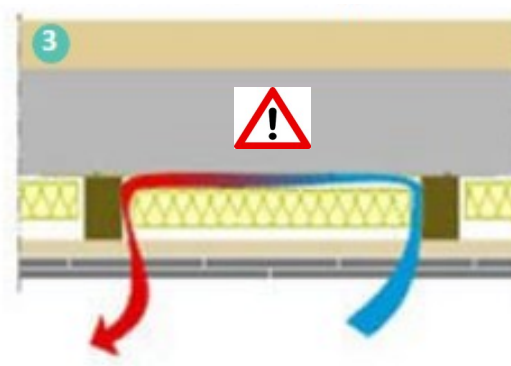
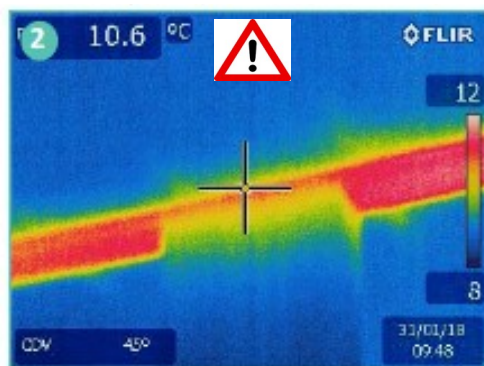
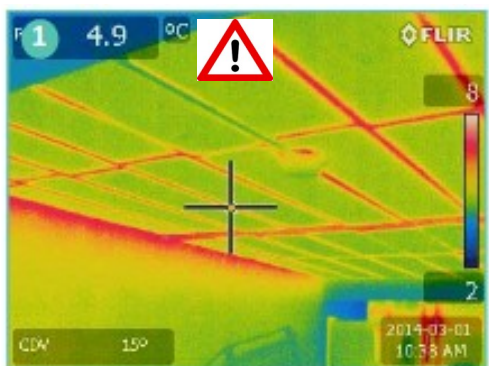
→ Points de vigilance



Garantir une
 continuité
 thermique

Isoler les poutres

Mettre l'isolant en
 contact avec le support



Sources : ALEC Nancy Grands Territoires, UCL, énergie plus.



Eviter les
 ponts
 thermiques

Nos partenaires financiers



Parcours possibles

(valables jusqu'au 31/12/21)

Vous souhaitez choisir un artisan local

Annuaire de l'État des professionnels RGE :
<https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

Visite technique

Devis détaillé

Demande d'aide Coup de pouce
 (selon les ressources : 10 à 20€/m² pour les
 combles et 20 à 30€/m² pour le plancher bas)
 Toutes les offres des obligés sur le
[site du gouvernement](#)

Signature du devis et
 réalisation des travaux

Paiement des travaux et envoi
 de la facture à l'obligé pour
 percevoir la subvention

D'autres aides
 peuvent s'ajouter

**Vous souhaitez bénéficier de l'offre à 1€
 = choix d'artisans et des matériaux très limité**

Sélectionnez une offre à 1 € d'un signataire
 de la charte « **coup de pouce** »

Visite technique

Devis détaillé

Signature du devis et
 réalisation des travaux

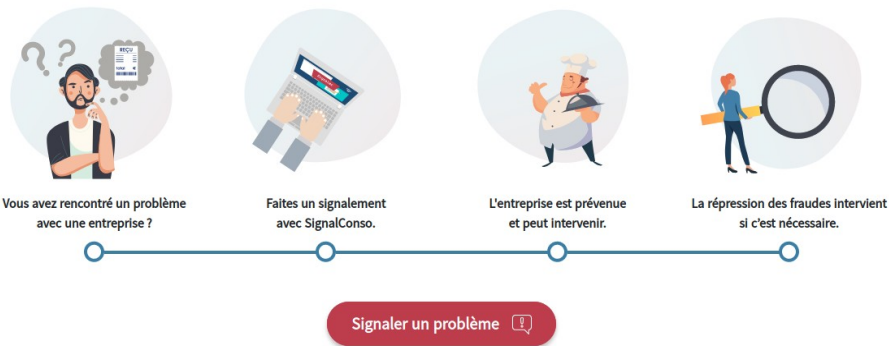
Paiement des travaux = 1€

Luttons ensemble contre les malfaçons

- La première étape lorsque vous constatez un désordre est de prendre contact avec l'entreprise pour **régler le différend à l'amiable**.
- Si toutefois aucun accord n'est possible, alors **des outils existent** :



Comment ça marche ?



Signaler une entreprise RGE :



Formulaire de réclamation

Vous avez une réclamation relative à une entreprise RGE, merci de vous rapprocher de l'organisme de qualification concerné via ce formulaire. Remplissez les champs obligatoires, puis cliquez sur "Envoyer" pour valider votre demande.

SIRET de l'entreprise *

Votre nom *

Votre adresse email *

Votre message *

Copie du devis signé
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
 Les fichiers doivent avoir une taille maximum de 2 MB.
 Types de fichiers autorisés : gif jpeg png txt rtf html odf pdf doc docx ppt pptx zip

Réalisation



Pour contacter des conseillers FAIRE en Ardèche

04 75 35 87 34

faire@alec07.org

www.alec07.org